



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DEFINITIONS

"Pfizer" signifie Pfizer SA, dont le siège social est situé à 1050 Bruxelles, boulevard de la Plaine 17. "Acheteur" signifie la personne physique ou morale qui achète les Produits auprès de Pfizer. "Contrat" signifie le contrat entre Pfizer et l'Acheteur auquel s'appliquent les présentes conditions générales. "Produits" signifie les produits faisant l'objet du Contrat.

2. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes et livraisons de Produits effectuées par Pfizer. Toute offre faite et toute commande acceptée par Pfizer seront soumises aux présentes conditions générales, qui priment toutes conditions contraires, en particulier les conditions générales émises ou utilisées par l'Acheteur. Pfizer ne sera tenue par des conditions contraires que moyennant son accord écrit donné par un représentant dûment mandaté. Ni la signature par Pfizer du bon de commandes de l'Acheteur ou de tout autre document émis par l'Acheteur, ni l'acceptation par Pfizer de la commande de l'Acheteur ne seront censées constituer l'acceptation par Pfizer des conditions générales de l'Acheteur.

3. ACCEPTATION DES COMMANDES

Toutes les commandes doivent être adressées par EDI, fax (no. 02/402.30.37) ou téléphone (no. 02/554.63.10) au Pfizer order desk à 1050 Bruxelles, Boulevard de la Plaine 17.

Pfizer se réserve expressément le droit d'accepter ou de ne pas accepter des commandes, en tout ou en partie, à sa seule discrétion. De même, Pfizer se réserve expressément le droit de reporter la date de livraison ou de réduire les quantités commandées à sa discrétion raisonnable et, en cas de pénurie ou d'autres problèmes de livraison, d'annuler des commandes, même si celles-ci ont fait l'objet d'une acceptation de sa part.

En aucun cas, Pfizer ne sera censée avoir accepté – expressément ou tacitement - des commandes placées par l'Acheteur, sauf acceptation écrite par un représentant dûment mandaté de Pfizer SA ou livraison des produits commandés par l'Acheteur. Lorsque des commandes sont livrées partiellement, Pfizer sera censée n'avoir accepté la commande que partiellement et refusé le solde de la commande, sauf indication contraire et écrite de Pfizer.

4. PRIX

Les prix de Pfizer s'entendent CIP magasins de l'Acheteur en Belgique ou au Luxembourg. Les prix de Pfizer ne comprennent pas la TVA et sont nets de toute autre taxe ou droit.

5. VARIATIONS DES PRIX

Toutes les offres faites et toutes les commandes acceptées par Pfizer sont faites ou acceptées sur la base des prix de Pfizer en vigueur respectivement au moment de l'émission de l'offre ou de l'acceptation de la commande.



6. PAIEMENTS

Tous les montants facturés sont payables au compte bancaire et en la monnaie spécifiés sur nos factures au plus tard le 30ème jour suivant la date de la facture. Tout montant restant impayé à son échéance produit de plein droit et sans nécessité d'une mise en demeure ou d'un rappel, des intérêts au taux légal augmenté de trois points à partir de la date d'échéance jusqu'à la réception par Pfizer du montant intégral. De plus, le montant de la facture sera augmenté de 15% à titre de dommages forfaitaires, avec un minimum de Euro 40 euros et un maximum de 2.500 euros. Tous les frais bancaires occasionnés par l'encaissement de chèques ou par des virements ainsi que tous les autres frais similaires seront à charge de l'Acheteur.

En cas de paiement tardif, tous les montants facturés deviendront exigibles de plein droit.

Si Pfizer, à sa seule discrétion, est d'avis que la solvabilité de l'Acheteur est insuffisante eu égard aux quantités commandées, Pfizer sera en droit d'exiger des garanties de paiement en ce compris, sans limitation, le paiement au comptant à la livraison.

7. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DU RISQUE

L'Acheteur ne deviendra propriétaire des Produits qu'à la réception par Pfizer du prix intégral des Produits concernés. Jusqu'au paiement intégral et tant que les Produits se trouvent en possession de l'Acheteur, celui-ci est obligé d'entreposer les Produits en manière telle qu'ils puissent être identifiés comme étant des produits appartenant à Pfizer. Tant que les Produits n'auront pas été intégralement payés, l'Acheteur ne les grèvera pas de gages ou d'autres sûretés. Sans préjudice des dispositions qui précèdent, le risque associé aux Produits (y compris les emballages et les palettes livrés avec les Produits) passera à l'Acheteur au moment de la livraison à l'Acheteur ou plus tôt si tel est stipulé dans le Contrat. La livraison se fera conformément aux Incoterms d'application au moment de la conclusion du contrat - 'CIP' magasins de l'Acheteur en Belgique ou au Luxembourg, sauf convention contraire.

8. DELIVRANCE – FORCE MAJEURE

Dans l'hypothèse et la mesure où Pfizer accepte une commande, Pfizer s'efforcera de livrer cette commande dans les deux jours ouvrables. Ce délai de livraison de deux jours ouvrables n'engage pas Pfizer mais est donné uniquement à titre indicatif.

Pfizer a le droit, sans engager sa responsabilité, d'annuler ou de suspendre ses obligations en tout ou en partie durant toute période pendant laquelle Pfizer se trouve retardée, limitée ou empêchée dans la fabrication ou la délivrance des Produits par des événements de force majeure telle que défini à l'article 5.226 du Code civil. Cette dernière notion vise, sans limitations, les circonstances suivantes: incendies, explosions, inondations, guerres, émeutes, arrêts de travail, conflits collectifs de travail, toutes formes d'intervention des pouvoirs publics, pannes d'équipements ou de machines (y compris les moyens de transport), cyberattaques, pandémies, conflits armés, pénuries ou indisponibilité dans l'acheminement normal de Produits ou des fournitures utilisées dans la fabrication ou la distribution des Produits, ou toute autre circonstance qui échappe au contrôle raisonnable de Pfizer.



9. RETARD DE PAIEMENT, FAILLITE ET LIQUIDATION

En cas de retard de paiement par l'Acheteur ou dans l'hypothèse où l'Acheteur deviendrait insolvable, serait déclaré en faillite, entamerait sa liquidation ou demanderait une procédure judiciaire ou extrajudiciaire visant à parvenir à un aménagement particulier de ses relations avec ses créanciers, ou qu'un administrateur provisoire serait nommé pour la gestion de tout ou partie de ses biens ou de son entreprise, Pfizer aura le droit (sans préjudice de ses autres droits et moyens) (i) de soumettre toute livraison ultérieure aux conditions que Pfizer estime adéquates, et notamment paiement par domiciliation, paiement préalable à la livraison ou paiement garanti par une garantie bancaire à première demande, (ii) de récupérer les Produits pour lesquels le transfert de propriété n'a pas encore eu lieu et (iii) de résilier le Contrat avec effet immédiat au moyen d'une lettre adressée à l'Acheteur.

10. ACCEPTATION DES PRODUITS ET PROCEDURE DE RECLAMATION

Dès la livraison, l'Acheteur est tenu d'examiner sans délai la conformité quantitative et qualitative des Produits. A moins que l'Acheteur en informe Pfizer par écrit conformément aux dispositions stipulées ci-après, les Produits seront censés délivrés par Pfizer conformément aux spécifications définies dans le Contrat. Toute réclamation qui porterait sur la non-conformité quantitative ou sur des vices apparents doit être notifiée à Pfizer dans un délai d'un jour ouvrable à partir de la réception des Produits par l'Acheteur. Toute réclamation qui porterait sur des vices cachés doit être notifiée à Pfizer dans un délai de huit jours à partir de la découverte du vice par l'Acheteur. Toute réclamation doit être faite par écrit et doit contenir des précisions raisonnables sur les Produits et les vices concernés.

11. CESSION

L'Acheteur n'a pas le droit de céder le Contrat, sauf accord préalable de Pfizer donné par écrit. Pfizer a le droit de céder le Contrat en tout ou en partie à toute autre société ou établissement qui est, directement ou indirectement, la propriété de Pfizer Inc. ou qui est contrôlée par cette dernière.

12. RENONCIATION

Le fait que Pfizer n'exerce pas ou tarde à exercer un droit en vertu des présentes conditions ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit et n'affectera pas non plus les droits ou recours de Pfizer en cas d'une infraction, faute ou négligence ultérieure par l'Acheteur.

13. DIVISIBILITE

L'invalidité ou la nullité d'une des présentes conditions n'affectera pas la validité des autres conditions. S'il est nécessaire de supprimer partiellement ou de réduire le champ d'application d'une des présentes conditions pour que celle-ci soit valide, la condition dont question sera réputée supprimée partiellement ou son champ d'application réduit dans la mesure nécessaire pour que la condition soit valide.



14. INTERPRETATION DES CONDITIONS DE VENTE

L'interprétation des conditions de vente utilisées dans les présentes conditions générales sera faite conformément aux Incoterms définis par la Chambre de Commerce Internationale.

15. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Le Contrat et les présentes conditions générales seront régis et interprétés conformément au droit belge. Tout différend qui découle de ou qui se rapporte au Contrat ou aux présentes conditions générales sera, sauf règlement à l'amiable, porté exclusivement devant les tribunaux compétents du siège social de Pfizer pour ce qui concerne toute action contre Pfizer. Les actions contre l'Acheteur peuvent être portées devant tous les tribunaux compétents, en ce compris les tribunaux compétents du siège social de Pfizer.

16. ABSENCE DE LICENCES

Les Produits sont emballés pour être vendus en Belgique et au Luxembourg. Les Produits peuvent être exportés vers des pays dans l'Espace Economique Européen. Il est interdit d'exporter les Produits en dehors de l'Espace Economique Européen. La vente de Produits n'implique aucune licence, expresse ou implicite, de droits intellectuels relatifs aux produits. Le fait d'exporter ou de permettre l'exportation des Produits en dehors de l'Espace Economique Européen, peut enfreindre des droits intellectuels dans les pays en dehors de l'Espace Economique Européen vers lesquels les Produits sont exportés en ce compris, sans limitation, les Etats Unis.